



**Déclaration au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres**

**Prononcée par**

**Madame Eglantine Cujo**

**Conseiller Juridique**

**Délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies**

**Sixième Commission**

**Point à l'ordre du jour 108**

**"Les mesures pour éliminer le terrorisme international"**

**Nations Unies**

**New York**

**3 octobre 2016**

**- Vérifier au prononcé -**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Le terrorisme international continue de représenter une très grave menace pour la paix et la sécurité mondiale. Plus que jamais, la communauté internationale doit apporter une réponse commune, en condamnant et en unissant les efforts visant à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

L'Union européenne est une fois de plus consternée par, et condamne le plus fermement possible les meurtres aveugles, les violations des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire perpétrés par plusieurs organisations terroristes, notamment par Daesh, Fateh Al Sham, Al-Qaïda, Boko Haram et Al-Shabaab. Il est impératif d'obtenir les preuves médico-légales des crimes commis et de permettre à la justice de suivre son cours.

Monsieur le Président,

Nous avons présenté l'année dernière les actions que l'UE mène en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme chez elle comme à l'étranger. Je tiens à réitérer notre engagement à éliminer ce fléau avec l'ensemble de nos partenaires. Nous sommes en effet conscients que notre force réside dans notre action concertée.

Cette année, nous avons révisé et renforcé la stratégie de l'Union Européenne de 2014 concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers axée sur la Syrie et l'Iraq. À cette occasion, la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, a déclaré: *"Notre détermination à mettre fin aux souffrances des populations syrienne et iraquienne est plus forte que jamais. Nous avons décidé de renforcer notre engagement politique afin de faciliter le début de la transition en Syrie et nous avons réaffirmé notre soutien à la stabilisation de l'Iraq."* Notre politique à court comme à long terme vise à: (1) Freiner et, en définitive, détruire Daesh au moyen de mesures militaires et antiterroristes; (2) Lutter contre la menace que représentent les combattants terroristes étrangers qui affluent en Syrie et en Iraq avant de revenir dans l'UE; et (3) Remédier aux causes politique, économique et sociale de l'instabilité en Syrie et en Iraq qui ont permis au groupe terroriste de s'y développer et d'y prospérer. Pour réaliser ces objectifs, l'UE s'emploie à lutter contre la menace posée par Daesh, à travers notamment: (1) la tenue de dialogues ciblés et approfondis portant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme; (2) l'adoption de programmes d'assistance, comprenant des mesures de stabilisation visant à renforcer les capacités du gouvernement iraquien dans les territoires repris à Daesh, à encourager la réconciliation, et à permettre le retour des personnes déplacées internes; (3) une participation active à la Coalition Mondiale

---

\* L'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

contre Daesh. Le soutien qu'apporte l'UE à la Coalition Mondiale passe par une participation à ses groupes de travail sur les combattants terroristes étrangers, sur la stabilisation, sur la communication stratégique, et sur la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que par une participation aux groupes de travail du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, notre principal objectif ces derniers mois a été notre coopération avec la Tunisie, le Liban, la Jordanie et l'Égypte où nous poursuivons nos efforts de lutte contre le terrorisme en fournissant une assistance dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du renforcement de la sécurité aux frontières, de la prévention de la radicalisation et du recrutement de combattants terroristes étrangers et de leur retour, de la protection des infrastructures essentielles et des cibles vulnérables, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'industrie et des transports. Nous avons également développé notre réseau d'experts anti-terrorisme au sein des Délégations de l'UE et avons actuellement 11 experts détachés dans nos délégations en Algérie, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Libye au Maroc, au Nigeria, au Pakistan, en Arabie saoudite, en Tunisie et en Turquie. Très récemment, ce réseau a été étendu au Tchad, à la Bosnie-Herzégovine et au Liban. Les principaux domaines d'appui au renforcement des capacités de ces États sont ceux du maintien de l'ordre public, de la justice pénale, de la lutte contre le financement du terrorisme, de la lutte contre la radicalisation et de la prévention de l'extrémisme violent.

Nous sommes parallèlement en train d'augmenter les financements (plus de 150 millions d'euros) visant à aider nos partenaires qui travaillent à l'élaboration de nouvelles stratégies pour prévenir l'extrémisme violent comme récemment, en Tunisie et en Somalie.

Toutes ces actions extérieures complètent les nombreuses mesures internes adoptées par l'UE qui contribuent à la lutte contre le terrorisme tels que la Directive sur les données des dossiers passagers («directive PNR»), la Directive sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le Plan d'action pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, la mise en œuvre du Règlement d'exécution sur la neutralisation des armes à feu et les travaux en cours sur la gestion des frontières, la lutte contre la radicalisation, l'échange d'informations, l'interopérabilité des bases de données, les capacités de suivi et d'analyse, la réhabilitation, la formation des professionnels, l'éducation et la sensibilisation des jeunes.

Monsieur le Président,

L'UE et ses États membres demeurent activement engagés dans les enceintes multilatérales et les Nations unies sont au cœur de nos partenariats.

Nous avons montré, cette année, à l'occasion du dixième anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies — que l'Assemblée générale des Nations unies parle d'une seule voix dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. La Stratégie continue de jouer un rôle central pour faire face de manière intégrée et équilibrée à l'évolution du phénomène terroriste.

L'UE et ses États membres ont accueilli favorablement l'approche stratégique du Secrétaire général qui met l'accent sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

pouvant conduire au terrorisme. Une meilleure maîtrise du phénomène de la radicalisation se transformant en extrémisme violent ou en terrorisme suppose d'agir au niveau des personnes vulnérables et des communautés les plus touchées; cela implique un engagement aux côtés des organisations non gouvernementales, des acteurs qui sont en première ligne, des femmes et de la société civile, y compris des groupes de victimes, ainsi que des autorités locales, des universitaires, des écoles, des agents des services de maintien de l'ordre et de sécurité. L'éducation et les échanges entre jeunes sont des domaines qui offrent une occasion exceptionnelle d'aider les jeunes à poser un regard critique sur les thèses et discours extrémistes et à mettre ainsi à jour les failles de cette propagande. Nous pensons que sur toutes ces questions, le système des Nations unies peut jouer un rôle significatif.

L'UE et ses États membres ont également accueilli favorablement le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent et ils soutiennent les efforts visant à promouvoir sa mise en œuvre par les organes des Nations unies concernés et à donner suite à l'appel lancé par l'Assemblée générale à présenter des solutions pour accroître la cohérence des Nations unies. Le "Joint statement on preventing violent extremism principles for the UN" qui a été récemment circulé par un Etat membre de l'UE est une initiative qui s'inscrit dans ce contexte. Plusieurs États ont déjà fait part de leur soutien et de leur volonté de parrainer cette déclaration et nous encourageons tous les États à faire de même.

Monsieur le Président,

L'UE estime que les travaux et les initiatives du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) devraient être mieux pris en compte dans l'agenda des Nations unies en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. L'Union européenne est un membre actif du Forum et nous encourageons tous les États membres des Nations unies à participer activement et à tirer parti des travaux de ce dernier. À cet égard, permettez-moi de signaler le lancement récent de la 'Boite à outils' de l'initiative sur le processus de radicalisation à destination des décideurs et des praticiens. Cette 'Boite à outils' est accessible en ligne à tous les États membres des Nations unies. En outre, les documents du Forum sur les bonnes pratiques adoptés par les ministres des Etats membres du Forum sont un guide pour nos décideurs politiques et praticiens locaux dans la lutte contre le terrorisme, la prévention de l'extrémisme violent et la sécurisation de nos frontières. Ces bonnes pratiques ont ouvert la voie à plusieurs résolutions des Nations unies. Dans ce contexte, l'UE appelle à la poursuite de la coopération entre les différentes entités des Nations unies et le GCTF pour être plus efficace et éviter la duplication des efforts.

L'Union cofinance actuellement trois initiatives inspirées par le GCTF et qui visent à mettre en œuvre ces bonnes pratiques: (1) Le centre Hedayah, qui est un centre d'excellence qui se concentre sur la compréhension du phénomène complexe qu'est l'extrémisme violent; (2) l'Institut international pour la justice et l'État de droit de Malte qui œuvre au renforcement des capacités judiciaires par la formation de parlementaires et de magistrats; (3) le "GCERF", le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire qui se trouve à Genève et privilégie le travail avec les communautés locales. Nous pensons que ces différentes initiatives ainsi que l'ensemble des travaux du GCTF sont des outils utiles pour la mise en œuvre de la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

Nous avons une longue relation de coopération avec les Nations unies que ce soit dans le cadre nos dialogues politiques semestriels ou sur le terrain. Nous continuerons à apporter notre appui à l'Equipe spéciale de lutte contre le terrorisme, à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, à la branche «prévention du terrorisme» de l'UNODC et à l'UNICRI. L'UE et ses États membres se sont également engagés en cofinçant divers projets lancés ou coordonnés par le Centre des NU pour la lutte contre le terrorisme. En ce qui concerne les régimes de sanctions des Nations unies, nous réaffirmons notre plein soutien à la Médiatrice du comité 1267 Mme Catherine Marchi-Uhel. L'UE demeure déterminée à promouvoir le renforcement du droit à un traitement équitable et à des procédures équitables et claires dans les régimes de sanctions. L'UE a déjà pris des mesures pour améliorer ses propres procédures et entend poursuivre son dialogue avec les Nations unies et les États membres dans ce domaine.

Face à une menace terroriste grandissante, nous réitérons notre appel à tous les États Membres à ratifier et à mettre en œuvre tous les instruments juridiques des Nations Unies visant à lutter contre le terrorisme et nous reconnaissons les efforts des États Membres pour progresser vers une Convention Générale sur le Terrorisme International. Nous demeurons déterminés à ce que ce processus soit un succès

Monsieur le Président,

Permettez-moi également de rappeler que dans nos efforts communs, il est de la plus haute importance que d'assurer le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Nous sommes fermement convaincus que l'État de droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme. Les États membres doivent veiller à ce que toute mesure de lutte contre le terrorisme soit conforme au droit international, et en particulier au droit international des droits de l'homme, au droit international des droits des réfugiés et au droit international humanitaire. Face au défi que représente le terrorisme, les démocraties ne devraient jamais transiger avec leurs valeurs fondamentales.

Mr. Le Président, un mot pour finir concernant le point de l'agenda concernant les Mesures visant à éliminer le terrorisme international. Nous voyons dans cette Résolution de la 6<sup>e</sup> Commission un certain chevauchement avec le travail effectué au cours des sessions plénières de l'Assemblée générale durant lesquelles sont négociées les résolution de revue de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies. Nous plaidons donc en faveur d'une rationalisation de nos travaux durant ces sessions en prévoyant, par exemple, que le point sur les Mesures visant à éliminer le terrorisme international soit inscrit à l'ordre du jour sur une base bisannuelle, de manière alternative avec la révision de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale. Comme il est clairement ressorti de la session passée, les Délégations ne souhaitent pas revisiter dans la Résolution négociée au sein de la 6<sup>e</sup>me Commission les questions qui viennent d'être abordées en séance plénière.

Je vous remercie Monsieur le Président.